

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 novembre 2020

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **6/11/2020**

que la convocation du Conseil avait été faite le **30/10/2020**

et que le nombre des membres en exercice est de : **11**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

L'an deux mil vingt

Le six novembre à 18 heures selon le protocole sanitaire

Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Absents excusés : MM TARTARIN Coralie (pouvoir à DROUHARD Roland), PERNIN Gérard (pouvoir à REIGNEY Frédéric)

Etaient présents : MM GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, GRAVIER Marie-Pierre, HORAICHI Camélia, DROUHARD Roland, ROY Gérald, PERRUCHE Sylvain, MAIELLO Elodie

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

**Objet : REPRISE TRACTEUR-TONDEUSE (INTERCOMMUNALITE) :
REMBOURSEMENT AUX COMMUNES DE CHAMPVANS LES MOULINS ET
CHAMPAGNEY**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits au c/13248 pour un montant de 1 840 € correspondant au 2/3 du montant de la reprise du tracteur-tondeuse acquis en 2015 : la commune de Placey ayant encaissé la somme de 2 760 € en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 11 voix pour, d'ouvrir les crédits nécessaires au c/13248 : l'équilibre étant réalisé par l'encaissement au c/775 d'une somme de 2 760 € émis le 15 mai 2020 (bd 13 – titre 27)

Le Maire
Frédéric REIGNEY

